



PREAVIS N°50/2026

de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au financement de la réfection des  
chemins AF, 2ème étape.

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

La commune de Roche a décidé de procéder à une amélioration structurelle de ses dessertes en zone agricole. Dans ce cadre, les chemins existants doivent être adaptés et élargis suivant les besoins.

Ainsi, pour faire suite au préavis n° 31/2024 qui traitait de l'étude de réfection des chemins AF, étape 2 et pour aller de l'avant, nous vous soumettons aujourd'hui, le projet des travaux de réfection de ces chemins.

Nous avons sollicité l'entreprise RWB, déjà impliquée dans l'étude préalable et spécialisée dans ce type de dossier, afin qu'elle procède à l'évaluation des coûts du projet.

Cette offre contient les prestations pour fournir au Maître d'ouvrage les dossiers nécessaires à l'établissement d'un dossier complet comprenant les phases **projet d'ouvrage, demandes d'autorisation, appels d'offres, projet d'exécution, exécution et mise en service** pour les chemins et drainages agricoles de Roche (Étape 2) ainsi que pour la réhabilitation du pont 1 au trafic agricole.

Elle fait suite à l'étude préliminaire, à l'avant-projet réalisés et à la consultation des services cantonaux et fédéraux sur l'inventaire des coûts et des aides financières potentielles.

## 2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS A ACCOMPLIR

Selon la norme SIA 103, Règlement concernant les Prestations et Honoraires des ingénieurs civils RPH version 2020, les prestations suivantes sont comprises dans la présente offre (cases cochées (☒)) :

Phases		Phases partielles	
<input type="checkbox"/> 1	Définition des objectifs	<input type="checkbox"/> 11	Enoncé des besoins, approche méthodologique
<input type="checkbox"/> 2	Etudes préliminaires	<input type="checkbox"/> 21	Définition du projet de construction, étude de faisabilité
		<input type="checkbox"/> 22	Procédure de choix de mandataires
<input checked="" type="checkbox"/> 3	Etude du projet	<input type="checkbox"/> 31	Avant-projet
		<input checked="" type="checkbox"/> 32	Projet de l'ouvrage
		<input checked="" type="checkbox"/> 33	Procédure de demande d'autorisation / Dossier de la mise à l'enquête
<input checked="" type="checkbox"/> 4	Appel d'offres	<input checked="" type="checkbox"/> 41	Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
<input checked="" type="checkbox"/> 5	Réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 51	Projet d'exécution
		<input checked="" type="checkbox"/> 52	Exécution de l'ouvrage
		<input checked="" type="checkbox"/> 53	Mise en service, achèvement
<input type="checkbox"/> 6	Exploitation	<input type="checkbox"/> 61	Fonctionnement
		<input type="checkbox"/> 62	Surveillance / contrôle / entretien
		<input type="checkbox"/> 63	Maintenance
<input type="checkbox"/> 7	Expertise	<input type="checkbox"/> 71	Expertise

### 3. CHEMINS CONCERNES

Les chemins concernés par la 2<sup>ème</sup> étape et figurant dans l'offre sont les suivants : 105.1,107D, 108C, 109, 207A et 207B. 304. Longueur totale 2075 m.

La réhabilitation du pont 1 au trafic agricole fait également partie de cette étape. Une mise à l'enquête publique devra être réalisée pour obtenir les autorisations nécessaires aux réfections du pont 1 et des chemins 207 A et 207 B, proches de cours d'eau. La DGE Eau-Division Cours d'eau et Lacs devra être consultée.

### 4. COÛTS

Le montant total des travaux se monte à CHF 1'087'000.00 TTC (détail en annexe), avant subventions.

- Montant probable de la subvention (57%) CHF 619'590.00
- Solde restant à charge de la commune (43%) CHF 467'410.00

Un montant non subventionnable supplémentaire de l'ordre de CHF 67'500.- TTC doit être prévu par la Commune pour les éventuels achats de terrain, compensations nature, compensations récoltes.

- Coût total pour la commune CHF 534'910.00 TTC

### 5. AMORTISSEMENT

L'amortissement de l'immobilisation ; après déduction des subventions, débutera dès la fin des travaux, sur une période de 40 ans.

### 6. CONCLUSIONS


En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Roche


- Vu** le préavis N° 50/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de la réfection des chemins AF – 2<sup>ème</sup> étape
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des chemins AF, 2<sup>ème</sup> étape ;
  2. De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'154'500.00 TTC;
  3. De financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu ;

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 3 février 2026

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique  
  
A. Tulot



la Secrétaire  
  
R. Duronio

Annexes : devis + plan

Délégué(s) de la Municipalité : E. Portner, municipal des espaces publics

## Estimation des coûts - Détail chemins

Degré de précision des devis estimatifs : +/- 20%

	105.1	107D	108C	109	207A	207B	304	pont 1	TOTAL CHEMINS
Longueur totale	260 m	225 m	455 m	365 m	175 m	335 m	260 m	14 m	2075 m
Longueur réfectionnée	260 m	225 m	455 m	365 m	175 m	335 m	260 m		<b>2075 m</b>
Nombre de tronçons réfectionnés	1	1	1	1	1	1	1		<b>7</b>
Revêtement	Bitume	Grave	Grave	Grave	Bitume	Bitume	Bitume		
Profil type	4	1	1	1	4	4	4		
Coûts de réfection au mètre [CHF]	535	364	341	345	549	507	508	13357	
Largeur	3,0 m	3,2 m	3,2 m	3,2 m	3,0 m	3,0 m	3,0 m		
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Travaux de génie civil	83 200,00	49 500,00	100 100,00	80 300,00	56 000,00	107 200,00	83 200,00	100 000,00	<b>659 500,00</b>
Réfection des chambres et collecteurs de drainage	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>5 000,00</b>
Surcoûts liés aux inspections caméra, analyses de sols (teneur en sulfate et en matière organique), sondages et analyses HAP	7 400,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00	7 400,00	7 400,00	7 400,00	0,00	<b>48 800,00</b>
Surcoûts liés au HAP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Honoraires ingénieurs civils	16 577,05	9 693,05	18 467,10	15 033,80	10 993,55	19 871,65	15 710,05	25 000,00	<b>131 400,00</b>
Frais de géomètre, SER et plan d'alarme	4 530,00	2 795,00	5 325,00	4 335,00	6 170,00	8 730,00	4 530,00	35 000,00	<b>71 500,00</b>
Divers et imprévus 10%	11 217,70	6 559,30	12 496,70	10 173,40	7 439,35	13 447,15	10 631,00	12 500,00	<b>84 500,00</b>
Sous total HT	127 924,75	74 947,35	142 788,80	116 242,20	88 002,90	156 648,80	121 471,05	172 500,00	<b>1 000 600,00</b>
TVA 8,1%	10 361,90	6 070,75	11 565,90	9 415,60	7 128,25	12 688,55	9 839,15	13 972,50	<b>81 100,00</b>
<b>Coût total des travaux (arrondi)</b>	<b>139 000,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>126 000,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>132 000,00</b>	<b>187 000,00</b>	<b>1 087 000,00</b>
Montant probable des subventions	79 230,00	46 740,00	88 350,00	71 820,00	54 720,00	96 900,00	75 240,00	106 590,00	<b>619 590,00</b>
Reste à charge de la commune	59 770,00	35 260,00	66 650,00	54 180,00	41 280,00	73 100,00	56 760,00	80 410,00	<b>467 410,00</b>

## Remarques :

Un montant non subventionnable supplémentaire de l'ordre de 67'500.- TTC doit être prévu par la commune pour les éventuels achats de terrain, compensations nature, compensations récoltes.

Les coûts mentionnés ci-dessus sont y compris imprévus, honoraires ingénieurs civils et TVA

**Commune de Roche**  
Réfection des dessertes agricoles



Etapes 1-2-3  
**Réfection des chemins AF Etape 2**  
Situation  
Echelle 1:5'000

Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
base	29.04.2025	KAF	GAT		840 x 594
A					
B					
C					
D					

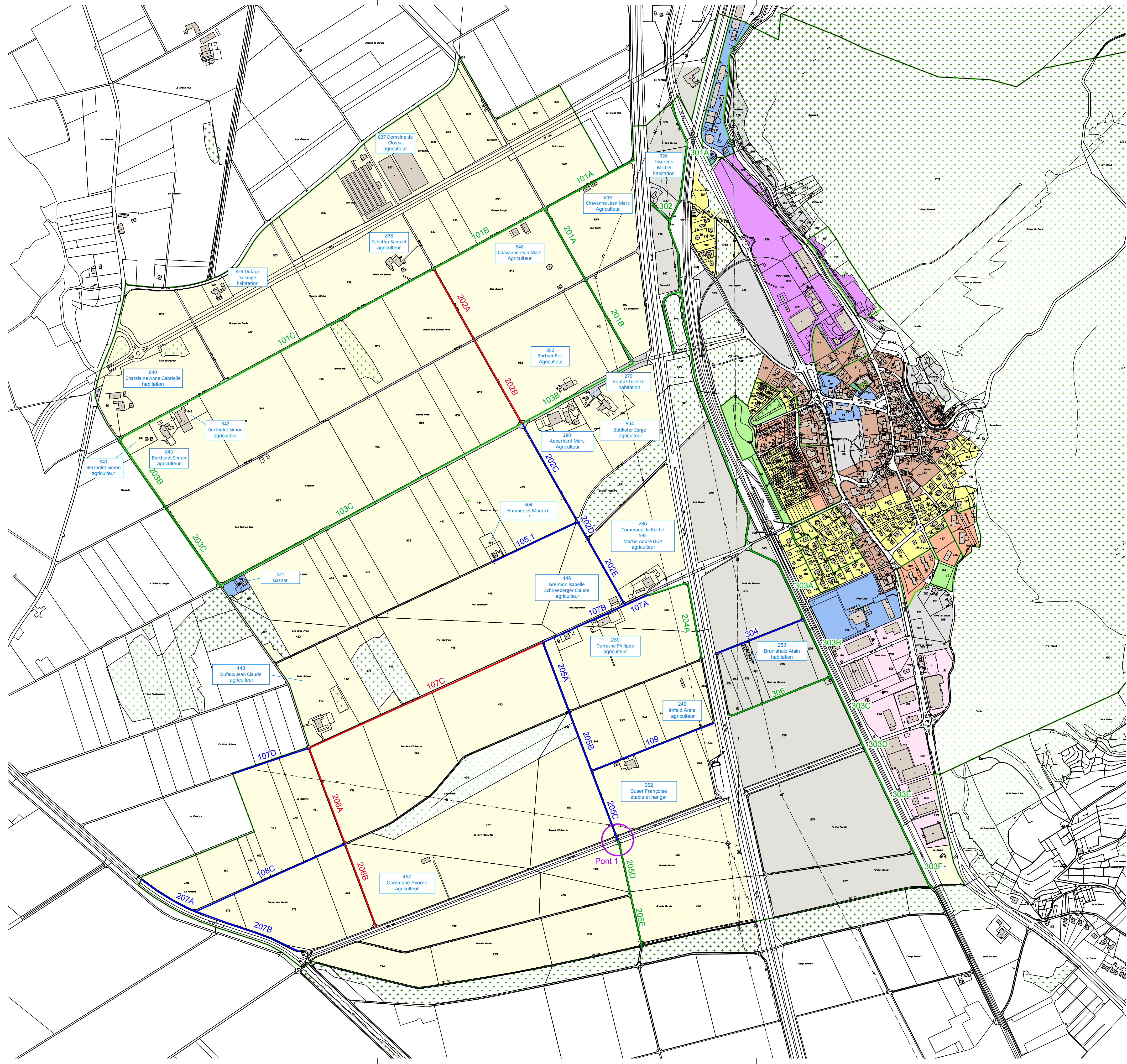
RWB Groupe SA  
T +41 58 220 38 00  
www.rwb.ch  
M:\Marketing\WB\WB\2024\24VS044-31-03\_Plan\01\_DAO\_CAD\_SIT\24VS044\_02\_03\_05\_06\_Situation\_1\situation.dwg

Légende

Zones d'affectation actuelles (selon données asit.vd.ch) :

- Zone de centre historique
- Zone de centre de localité (zone village)
- Zone d'habitation de forte densité
- Zone d'habitation de faible densité
- Zone d'habitation de très faible densité
- Zone de site construit protégé
- Zone Hameau
- Zone industrielle
- Zone d'activités artisanales
- Zone d'activités tertiaires
- Zone de centres commerciaux
- Zone d'installations (para-)publiques
- Zone de camping
- Zone de verdure
- Zone de sports et loisirs
- Zone de golf
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Zone para agricole
- Future zone agricole
- Zone viticole
- Zone naturelle protégée
- Zone forestière
- Zone aéroport/aérodrome
- Limite communale

- Chemins étape 1
- Chemins étape 2
- Chemins étape 3



Remarques :

- Cadastre et plan d'affectation selon données ASIT VD du 10.03.2023
- Position des chemins schématique